



Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Projet de loi S-211)

Sharp Électronique du Canada Ltée (« SECL ») s'engage à exercer ses activités commerciales de manière responsable, notamment en s'assurant que le travail forcé et le travail des enfants n'aient pas lieu dans quelque facette que ce soit de nos activités ou de nos chaînes d'approvisionnement.

SECL est une filiale à part entière de la Société Sharp. SECL importe, vend, distribue et assure le service après-vente de produits conçus et fabriqués par des filiales de la Société Sharp en Amérique du Nord et à l'étranger, et développe et commercialise d'autres services en soutien à sa gamme de produits. Notre chaîne d'approvisionnement englobe principalement des filiales de Sharp.

La Société Sharp a inscrit des normes de comportement éthique dans la Charte de comportement du Groupe de sociétés Sharp et dans son Code de conduite et, en ce qui a trait à ce domaine particulier, dans le Guide de déploiement de responsabilité sociale organisationnelle dans les chaînes d'approvisionnement, qui repose sur le Code de conduite de la *Responsible Business Alliance*.

Ces politiques et normes comportementales sont mises en application au Canada par le biais du Code de conduite SECL, qui est communiqué à tous les employés de la société et qui énonce notre engagement et nos attentes en matière de comportement éthique dans toutes nos activités et relations commerciales. Il incombe à tous les employés de Sharp de chercher conseil ou de signaler tout comportement susceptible de soulever des questions ou de violer les lois ou les principes éthiques. SECL adopte une approche tolérance zéro à l'égard du travail forcé et du travail des enfants et à ce titre nous examinons les questions de non-conformité au cas par cas et appliquons les mesures correctives en bonne et due forme.

La Société Sharp prend des démarches raisonnables et pratiques, notamment des inspections d'usines et d'entrepôts, des audits périodiques et des obligations contractuelles en vue de veiller à ce que ses normes soient respectées et appliquées sur l'ensemble des activités de nos fournisseurs, et que tout se déroule conformément aux lois et aux réglementations locales.

En plus, conformément aux dispositions de la Loi S-211 sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, nous avons publié une déclaration pour affirmer notre engagement à interdire et à ne pas tolérer le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement; cet énoncé est disponible dans notre site web www.sharp.ca

Par ailleurs, SECL s'engage à améliorer en permanence notre cadre de politique et à examiner et à mettre à jour régulièrement nos politiques et procédures afin de maintenir une cohérence avec les lois et les risques en constante évolution.

LA SOCIÉTÉ SHARP

Responsabilité organisationnelle et initiatives pour contrer le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

La Société Sharp s'engage à s'acquitter de ses responsabilités organisationnelles et sociales dans une variété de dimensions de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement, notamment la sécurité des produits, la protection de l'environnement, les droits de la personne, la main d'œuvre, la santé et la sécurité.

Nous nous engageons à mettre en œuvre des initiatives de responsabilité sociale organisationnelle (RSO) conformes aux lois, aux réglementations et aux normes sociales, en veillant à ce que le travail forcé et le travail des enfants restent écartés de notre chaîne d'approvisionnement.

Afin de tenir cet engagement, nous avons élaboré un Guide de déploiement de la responsabilité sociale organisationnelle dans les chaînes d'approvisionnement, reposant sur nos principes de base des achats. Ce guide présente notre approche proactive, nos politiques réelles et nos attentes à l'égard des fournisseurs et en matière des activités d'approvisionnement. Le guide réunit un large éventail de règles et de normes, notamment en lien avec les systèmes de gestion, les protocoles de conformité, les principes d'éthique, les droits de la personne et la main d'œuvre, entre autres.

Nous encourageons vivement nos fournisseurs, notamment les sous-traitants et les agents/recruteurs de travailleurs, à soutenir pleinement et à mettre en œuvre intégralement les lignes directrices énoncées dans le guide et à adopter les initiatives RSO volontaires. Collectivement, nous menons une croissance durable et recherchons la prospérité mutuelle tout en veillant à la conformité aux lois et aux réglementations locales.

En outre, pour souligner notre engagement à respecter les normes internationales de RSO en matière de chaînes d'approvisionnement, notre guide correspond aux principes inscrits dans le Code de conduite de la *Responsible Business Alliance* (RBA).

Les initiatives des droits de la personne sont promues et concrétisées non seulement aux termes de notre Charte de comportement du Groupe de sociétés Sharp, notre Code de conduite, et les réglementations locales, mais également dans le cadre des vérifications continues de la conformité, notamment par l'entremise de sondages d'autoévaluation basés sur des principes internationalement reconnus comme ceux préconisés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

La Société Sharp et ses sociétés affiliées soutiennent une culture du respect des règles par le biais de vérifications continues et de formations à l'interne. Nous produisons des modules d'apprentissage en ligne au sujet de la RSO à l'intention de nos employés dans la chaîne d'approvisionnement, ceci pour renforcer et élargir leur compréhension des principes de RSO.

Les principes énoncés dans la Charte de comportement du Groupe de sociétés Sharp et le Code de conduite Sharp reflètent notre engagement à adopter des pratiques d'affaires conformes à l'éthique, notamment notre position de tolérance zéro à l'égard du travail forcé et du travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Ces politiques sont communiquées à tous les employés conformément à notre engagement collectif à soutenir les normes de comportement éthique.

Il incombe aux fournisseurs et aux employés de chercher conseil ou de signaler tout comportement susceptible de soulever des questions ou de violer les lois ou les principes éthiques, en se servant de la permanence téléphonique mise à leur disposition.

Nous nous engageons à améliorer en permanence notre cadre de politique et à examiner et à mettre à jour régulièrement les politiques et les procédures pour maintenir la correspondance avec les lois et les risques en constante évolution.

Vous êtes invité à visiter notre site web pour de plus amples détails sur nos initiatives de responsabilité sociale et organisationnelle.

<https://global.sharp/corporate/eco/report/>

La promotion de la responsabilité sociale et organisationnelle dans la chaîne d’approvisionnement

Situer l’approvisionnement dans une optique de l’égalité des chances et de l’évaluation équitable

L’énoncé de philosophie d’entreprise de Sharp est en partie libellé comme suit : « Notre prospérité future se relie directement à la prospérité de nos clients, de nos concessionnaires et de nos actionnaires ». À cet effet, Sharp collabore avec ses fournisseurs et toutes les autres parties prenantes dans le but de mettre en œuvre des solutions aux questions sociales découlant des activités commerciales, et d’atténuer dans la mesure du possible les effets sur la société et l’environnement, en poursuivant sur une voie de croissance viable et de prospérité mutuelle.

À ces fins, Sharp insiste sur l’importance de maintenir l’impartialité et l’équité dans toutes ses activités d’achat et d’approvisionnement, et choisit ses partenaires d’approvisionnement de pièces, de matériaux et d’équipement en offrant aux fournisseurs japonais et internationaux la même opportunité de faire affaires avec Sharp. Cette opportunité prévoit une évaluation équitable pour déterminer si un fournisseur répond ou non aux exigences de Sharp en matière de qualité, de conformité aux normes et de performance, entre autres.

Une communication étroite et une compréhension mutuelle

Dans sa mission d’assurer la croissance viable et la prospérité mutuelle avec ses fournisseurs, Sharp va au-delà des initiatives se rapportant à la qualité, au prix et à la distribution des pièces et des matériaux. Sharp cherche également à satisfaire à ses obligations sociales dans un large éventail de domaines, sur l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement. Ces domaines incluent la sécurité des produits, la protection de l’environnement, les droits de la personne, la main d’œuvre et la santé et la sécurité. Les principes de base, les politiques officielles et les responsabilités attendues des fournisseurs en lien avec les activités d’approvisionnement sont énoncés dans les Principes d’achat de base. Les demandes adressées aux fournisseurs dans les Principes d’achat de base indiquent en termes clairs que Sharp s’attend à ce que les fournisseurs œuvrent activement pour rester en conformité avec toutes les lois applicables et avec les normes sociales, notamment celles en matière de conditions d’embauche et de travail, d’interdiction du travail forcé et du travail des enfants, et d’interdiction de la discrimination, de corruption et d’actions ou de pratiques déloyales.

Afin de renforcer la sensibilisation des partenaires commerciaux à ses principes d’approvisionnement viable, Sharp communique activement avec les agents commerciaux des fournisseurs au quotidien.

Principes d’achat de base

Concepts d’approvisionnement de base

1. Les activités d’approvisionnement de Sharp sont menées de manière impartiale et ouverte, et une évaluation équitable est accordée aux fournisseurs japonais et internationaux.
2. Sharp s’engage à respecter toutes les lois et réglementations dans sa mission d’atteindre la prospérité mutuelle avec ses fournisseurs.
3. Sharp s’engage à assumer ses devoirs sociaux, notamment la responsabilité de veiller à l’environnement dans le cadre de ses activités d’approvisionnement.
4. Sharp poursuit la réalisation complète d’un équilibre optimal des coûts et de la qualité.

Documents complémentaires :

- [Principes d'achat de base](#)

Participation aux initiatives sectorielles

En décembre 2021, Sharp s'est joint à la RBA (*Responsible Business Alliance*), une alliance d'entreprises qui s'engagent à respecter les responsabilités sociales sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement globale. La mission et la vision de la RBA sont incarnées par toutes les organisations qui constituent le groupe Sharp. En plus, Sharp participe activement aux activités d'autres groupes tels que la *Japan Electronics and Information Technology Industries Association* (JEITA), en contribuant à la promotion, au niveau sectoriel, d'une approche RSO à l'approvisionnement.

Politiques et systèmes RSO de chaîne d'approvisionnement

Les politiques essentielles en matière de RSO du groupe de sociétés Sharp sont énoncées dans la Charte de comportement du groupe de sociétés Sharp et dans le Code de conduite Sharp. Aucun effort n'est épargné pour s'assurer que tous les employés de Sharp sont au courant de ces politiques et y souscrivent.

Dans le but de renforcer le système d'approvisionnement du groupe de sociétés Sharp, un vice-président directeur a été désigné en octobre 2022 au poste de chef du service des achats (directeur général du service d'approvisionnement organisationnel). Le service d'approvisionnement organisationnel coordonne avec les services d'approvisionnement de chaque unité opérationnelle et filiale dans le but de mener des activités d'approvisionnement uniformément viables et de veiller en tout temps au respect du Code de conduite Sharp.

En plus, le comité de la durabilité, présidé par le président-directeur général, a fixé comme initiative principale la réduction de risques ESG au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Lors des réunions de comité, des responsables des services fonctionnels pertinents et des représentants des unités organisationnelles et filiales mettent en commun leurs politiques et démarches. En plus, le comité suit et gère les progrès en matière de mesures RSO dans la chaîne d'approvisionnement.

Guide de déploiement de la RSO dans les chaînes d'approvisionnement Sharp

Pour aider les fournisseurs à comprendre et à mettre en œuvre la philosophie RSO qui sous-tend les Principes d'achat de base Sharp, durant l'exercice financier 2007 la société a élaboré et a distribué son propre document, le Guide de déploiement de la RSO dans les chaînes d'approvisionnement Sharp. En outre, le Contrat d'achat de produits essentiels contient un libellé sur les initiatives RSO, basé sur les principes énoncés dans le guide, que les fournisseurs sont tenus de respecter.

Durant l'exercice financier 2015, Sharp a revu complètement son guide pour l'harmoniser avec le Code de conduite de la RBA. Depuis lors, le guide a été révisé selon le besoin, en suivant les révisions apportées au Code de conduite de la RBA. De cette manière, Sharp s'efforce de maintenir la conformité avec les normes internationales de plus en plus sophistiquées en matière de RSO.

Résumé des thèmes abordés dans le Guide de déploiement de la RSO dans les chaînes d’approvisionnement Sharp

Main d’œuvre

1. Libre choix d’activité
2. Jeunes travailleurs
3. Horaire de travail
4. Rémunération et avantages sociaux
5. Traitement adéquat et humain
6. Non-discrimination
7. Liberté d’association

Éthique

1. Intégrité commerciale
2. Aucun avantage illégitime
3. Divulgence d’information
4. Propriété intellectuelle
5. Pratiques d’affaires, de marketing et de concurrence équitables
6. Protection de l’identité et l’interdiction de représailles
7. Approvisionnement responsable en minéraux
8. Confidentialité et vie privée

Système de gestion

1. Engagement organisationnel
2. Responsabilité et obligation redditionnelle de la haute administration
3. Exigences légales et à l’égard des clients
4. Évaluation de risque et gestion de risque
5. Objectifs d’amélioration
6. Formation
7. Communication
8. Rétroaction et participation des travailleurs
9. Audits et évaluations
10. Processus d’application de mesures correctives
11. Tenue des documents et des registres
12. Responsabilité fournisseurs

Documents complémentaires :

- [Guide de déploiement de la RSO dans les chaînes d’approvisionnement Sharp](#)

Activités de promotion et de sensibilisation à la RSO et d’évaluation de risque auprès des fournisseurs

Sharp effectue périodiquement des sondages RSO/approvisionnement responsable afin de confirmer à quel point les fournisseurs mettent en pratique la RSO aux termes du Guide de déploiement de la RSO dans les chaînes d’approvisionnement Sharp et d’identifier, d’évaluer et de réduire le risque dans l’optique de la RSO sur l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement.

Sur le formulaire du sondage, il y a des sections qui se basent sur le questionnaire d’autoévaluation de la RBA — notamment main d’œuvre, santé et sécurité, environnement et pratiques éthiques – ainsi que des sections définies par Sharp, notamment la biodiversité/la gestion de substances chimiques, et la planification de la continuité des activités (PCA). Durant l’exercice financier 2020, Sharp a ajouté une nouvelle section, la sécurité informatique, pour reconnaître le risque croissant de la cybercriminalité sur l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement. Grâce à ces sondages, Sharp évalue un large éventail de facteurs en réponse aux conditions changeantes à l’intérieur comme à l’extérieur de l’organisation.

Afin d'aider les fournisseurs à comprendre le contexte et les objectifs des sondages, Sharp ajoute ses propres explications et précisions aux questions majeures, ceci dans le but de faire du sondage un outil pour inciter les fournisseurs à approfondir leurs connaissances des normes internationales en matière de RSO.

Le sondage s'effectue individuellement à chaque usine qui fabrique des produits pour Sharp. Des bulletins de notes sont distribués aux fournisseurs après coup, et ceux qui ont reçu une note faible dans certains domaines sont invités à soumettre un plan d'action correctif. Par le biais des communications de suivi avec les fournisseurs sondés, Sharp travaille constamment à améliorer la qualité de la RSO sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Durant l'exercice financier 2022, le sondage s'est effectué auprès de 409 sections de 93 sociétés au Japon. Depuis 2017, dans les unités de production et d'approvisionnement en Chine et dans les pays de l'ANASE, Sharp introduit progressivement deux types de systèmes de gestion de fournisseurs par l'entremise desquels il effectue des activités continues de gestion de risque comparables aux activités de Sharp au Japon.

À une échelle mondiale, au cours des dernières années, les inquiétudes se sont accrues concernant les questions telles que le travail forcé. L'Europe et l'Amérique du Nord ont été des figures de proue dans la promulgation, l'application et la discussion de législation pour soutenir le devoir de diligence en matière des droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement. À titre d'exemple, citons la loi *Uyghur Forced Labor Prevention Act* aux États-Unis. Vu que les organisations doivent se conformer à des attentes de plus en plus rigoureuses en matière de la RSO dans les chaînes d'approvisionnement, Sharp fait du respect des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement un facteur clé dans la sélection de ses fournisseurs.

Grâce à ces efforts continus, Sharp a constaté que l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement est exempte de problèmes graves de travail forcé ou de travail des enfants. Si, dans le cadre de nos activités permanentes de devoir de diligence, nous dégageons une violation de droits de la personne, nous entreprendrons immédiatement des discussions avec le fournisseur fautif, selon les dispositions du contrat de fournisseur, et prendrons toutes les démarches correctives et mesures d'aide nécessaires. Si le fournisseur ne paraît pas être disposé à remédier à la situation, Sharp prendra des démarches strictes, notamment la suspension de toutes les transactions avec ledit fournisseur.

Sharp va continuer d'intensifier ses efforts en réponse aux tendances internationales en matière de devoir de diligence de droits de la personne et ce, dans le cadre de sa mission d'appliquer une approche de responsabilité sociale organisationnelle dans toutes les dimensions de la chaîne d'approvisionnement.

Formation et sensibilisation du personnel œuvrant dans la chaîne d'approvisionnement

Afin d'aider les employés œuvrant dans le domaine de l'approvisionnement et des achats à l'échelle organisationnelle à mieux comprendre et appliquer la RSO, une explication approfondie des Principes d'achat de base, ainsi qu'une formation sur la RSO dans la chaîne d'approvisionnement sont comprises dans les matériels de formation à l'intention d'employés nouvellement recrutés ou transférés, et sont incluses dans les cours de perfectionnement professionnel et de recyclage à l'intention des cadres supérieurs. Tous les employés du groupe de sociétés Sharp doivent suivre une formation en matière de conformité basée sur les principes du Code de conduite Sharp, qui aborde des sujets tels que le respect des droits de la personne.

Depuis février 2022, Sharp utilise les services de l'Académie d'apprentissage en ligne de la RBA pour fournir une formation sur le Code de conduite de la RBA aux employés de la maison mère et aux employés internationaux œuvrant dans le domaine de l'approvisionnement. Jusqu'à date, 131 employés ont suivi un total de 655 cours. Dans l'exercice financier 2023, Sharp a élargi la portée de cette formation pour sensibiliser davantage d'employés aux normes internationales en matière de RSO.

Renforcer le système de ligne ouverte et de conseil pour les fournisseurs

La Société Sharp et ses filiales au Japon ont mis en place un système de ligne ouverte ‘*Crystal Hotline*’ pour traiter les questions de violations légales et éthiques, tant au niveau individuel qu’au niveau organisationnel. Cette ligne ouverte reçoit et donne suite aux signalements et aux demandes de conseil de la part des fournisseurs.

En plus, afin d’instaurer un mécanisme de grief exigé des entreprises par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme des Nations unies (UNGPs), Sharp est un membre régulier du *Japan Center for Engagement and Remedy on Business and Human Rights* (JaCER). Depuis octobre 2022, un large éventail de parties prenantes, incluant des employés œuvrant dans le domaine de la chaîne d’approvisionnement globale, ont eu l’occasion de se prévaloir de la plateforme d’engagement et de recours pour signaler en japonais ou en anglais des griefs en matière de droits de la personne.

Documents complémentaires :

- [Japan Center for Engagement and Remedy on Business and Human Rights \(JaCER\)](#)

Audits et formation afin d’assurer le plein respect de la loi *Subcontract Act* (Japon)

Pour assurer le respect de la loi *Subcontract Act* (Loi contre les retards de paiement de recettes de sous-traitance, etc. aux sous-traitants) au Japon, la Société Sharp et ses filiales effectuent en permanence des vérifications de conformité et des formations à l’interne.

Sharp encourage le signalement volontaire en interne de cas de non-conformité et a renforcé encore les mesures de précaution visant à éviter que les problèmes ne se présentent à nouveau. Les sections commerciales, services d’approvisionnement, services de la société-mère et filiales japonaises se soumettent à des auto-audits dans le cadre desquels ils évaluent le niveau de conformité à la loi *Subcontract Act*. En outre, Sharp organise des séances de formation en interne pour les filiales japonaises, inscrit des employés à des ateliers en externe, et effectue périodiquement des audits internes dans le but de sensibiliser les employés à l’importance de respecter la loi *Subcontract Act*.

Initiatives d’approvisionnement responsable en minéraux

Politiques et systèmes pour un approvisionnement responsable en minéraux

Ces dernières années, les entreprises ont dû élargir la portée de leurs efforts en ce qui concerne l’approvisionnement responsable en minéraux, notamment en ce qui a trait aux enjeux régionaux et aux risques en général. En d’autres mots, il s’agit non seulement de respecter les cadres juridiques tels que la loi *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* aux États-Unis et le Règlement sur les minerais de conflit de l’Union européenne, mais également d’adopter une position ferme à la lumière des enjeux tels que le travail des enfants et la destruction de l’environnement dans les sites miniers.

Dans la chaîne d’approvisionnement en minéraux provenant de régions touchées par le conflit ou de zones à risque élevé, Sharp a mis en place une politique pour s’assurer que la société ne soit pas complice de violations des droits de l’homme ou d’activités dommageables à l’environnement, et pour veiller en même temps à ne pas empêcher le déroulement des pratiques commerciales saines et licites.

Sur la base de cette politique et des activités du comité de la durabilité présidé par le président-directeur général de Sharp, nous avons fait de l’approvisionnement responsable en minéraux un thème central de nos activités. Un système de sondages a été mis en place dans les sections commerciales principales et les filiales de production de telle sorte que nous puissions vérifier en permanence la progression des mesures prises dans le cadre de ce système.

Documents complémentaires :

- [Approvisionnement responsable en minéraux](#)

Coopération et collaboration avec le secteur

Pour s’assurer que l’approvisionnement responsable en minéraux se réalise de manière efficace, Sharp croit à l’importance de collaborer avec le secteur au Japon et au-delà et d’adopter des démarches reposant sur le consensus général. Depuis l’exercice financier 2012, Sharp est un membre du groupe de travail *Responsible Minerals Trade Working Group* de la *Japan Electronics and Information Technology Industries Association* (JEITA).

En plus, nous participons activement aux briefings des enquêteurs d’approvisionnement responsable en minéraux de la JEITA, et ce en contribuant aux processus de planification, d’élaboration de documents et d’assistance aux briefings dans le cadre de nos efforts de sensibiliser les personnes et les organisations aux pratiques d’approvisionnement responsable en minéraux dans la chaîne d’approvisionnement du secteur, et en même temps, renforcer les capacités des entreprises en aval. Conjointement avec la JEITA, nous envoyons périodiquement des lettres de sensibilisation aux fonderies ou affineurs qui ne participent pas encore au processus *Responsible Minerals Assurance Process* (RMAP)*1 (établi et administré par la RMI*2) en les encourageant vivement à se soumettre à un audit. Ces efforts relèvent de notre mission de mettre un terme aux violations des droits de la personne et aux autres enjeux associés à l’approvisionnement en minéraux à l’échelle mondiale.

En plus, depuis 2021 Sharp est membre de la RMI et travaille activement à élargir ses activités de collaboration globale et ses initiatives de devoir de diligence tout en s’assurant de rester au courant des dernières nouvelles et publications internationales en lien avec l’approvisionnement responsable en minéraux.

- *1 RMAP (*Responsible Minerals Assurance Process*) est le programme-phare de la RMI dont le mandat est de vérifier la conformité des fonderies ou affineurs autorisés par la RMI.
- *2 RMI : *Responsible Minerals Initiative*.

Activités de sondage en conformité aux normes internationales

Sharp utilise le Modèle de rapport sur les minéraux de conflit et le Modèle de rapport étendu sur les minéraux (respectivement : CMRT*3 et EMRT*4) développés par la *Responsible Minerals Initiative* (RMI) afin d’effectuer des sondages sur les 3TG (tantale, étain, tungstène, or), et éventuellement sur les minéraux tels que le cobalt et le mica si les clients en demandent.

Dans ces sondages, les fournisseurs principaux sont vivement encouragés à s’approvisionner en minéraux auprès de fonderies ou d’affineurs en conformité avec le RMAP. En fonction des réponses aux formulaires CMRT et EMRT soumis par les participants aux sondages, nous identifions et évaluons les risques selon les dispositions du Guide OCDE*5 sur le devoir de diligence pour des chaînes d’approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Pour l'exercice 2022, selon les données obtenues dans environ 400 sondages effectués auprès des sections commerciales principales et des filiales de production, 300 fonderies et affineurs ont été identifiés et le taux de conformité RMAP s'est établi à près de 73%^{*6}.

Pour les fonderies et affineurs qui ne sont pas encore en conformité avec le RMAP ainsi que ceux affichant des niveaux de risque élevés, nous les encourageons vivement à participer au RMAP à travers la chaîne d'approvisionnement. Si une fonderie ou un affineur est réputé traiter avec des forces militantes ou se fait complice de graves violations des droits de l'homme, ces renseignements sont signalés aux fournisseurs, et des discussions s'ensuivent avec ces derniers en vue de prendre des mesures correctives, notamment le transfert des activités vers des fonderies ou des affineurs en conformité avec le RMAP.

- ^{*3} Le modèle CMRT (*Conflict Minerals Reporting Template*) est un modèle de rapport standardisé et gratuit créé par la RMI.
- ^{*4} Le modèle EMRT (*Extended Minerals Reporting Template*) est un modèle de rapport standardisé et gratuit créé par la RMI. Ce modèle se rapporte aux chaînes d'approvisionnement en cobalt et en mica.
- ^{*5} L'organisation de coopération et de développement économiques.
- ^{*6} Taux de conformité en date de mars 2023.

Éducation et sensibilisation au sujet de l'approvisionnement responsable en minéraux

Pour élargir les connaissances des employés au sujet de l'approvisionnement responsable en minéraux, de règle générale nous organisons des réunions mensuelles avec les responsables de l'administration des sondages dans les sections commerciales principales et les filiales de production, dans le cadre desquelles les participants mettent en commun les informations sur les développements et les enjeux internationaux les plus récents, discutent des questions soulevées par les sondages, et offrent des recommandations pour améliorer en permanence le système de sondages.

Le personnel œuvrant dans le domaine de l'approvisionnement et les nouveaux employés prennent part à des formations périodiques sur la RSO dans les chaînes d'approvisionnement, notamment l'approvisionnement responsable en minéraux. Une autre stratégie que nous déployons pour élargir les connaissances des employés en matière d'approvisionnement responsable en minéraux est notre pratique d'ajouter régulièrement des contenus actualisés et pertinents à la page de formation et de recyclage des cadres supérieurs dans l'intranet Sharp.

Efforts de devoir de diligence conformes aux directives de l'OCDE

Dans sa mission d'assurer un approvisionnement responsable en minéraux, Sharp incorpore dans son système de gestion un cadre d'action en cinq étapes pour le devoir de diligence de gestion de risque tel que recommandé dans le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (Guide OCDE).

Cadre d'action en 5 étapes de l'OCDE	Démarches prises par Sharp
<p>Étape 1 : Établir des systèmes solides de gestion de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une politique relative à la chaîne d'approvisionnement en minéraux provenant des zones de conflit ou à haut risque et s'engager à la respecter et à la concrétiser au niveau de l'organisation et du secteur. • Faire de l'approvisionnement responsable en minéraux un thème clé de la mission du comité de la durabilité, et vérifier constamment la progression des démarches prises. • Incorporer le libellé du Guide de déploiement de la RSO dans les chaînes d'approvisionnement, notamment celui se rapportant aux exigences relatives à l'approvisionnement responsable en minéraux, dans les contrats d'achat de pièces essentielles de Sharp. • Prendre part aux briefings des enquêteurs d'approvisionnement responsable en minéraux de la JEITA et promouvoir le développement des capacités en mobilisant les fournisseurs.
<p>Étape 2 : Identifier et évaluer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des sondages auprès des fournisseurs en utilisant les formulaires CMRT et EMRT. • Mettre en œuvre notre propre système de sondages afin de vérifier les formulaires CMRT/EMRT soumis par les fournisseurs et évaluer le risque. (Détecter et identifier les risques aux termes de l'Annexe II du Guide OCDE.)
<p>Étape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour réagir aux risques identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renseigner les fournisseurs sur les fonderies/affineurs à risque élevé et les exhorter à cesser de traiter avec lesdits fonderies/affineurs.
<p>Étape 4 : Effectuer un audit indépendant mené par des tiers sur les pratiques de diligence de l'affinerie/de la fonderie à des points spécifiques de la chaîne d'approvisionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer et vérifier périodiquement les résultats d'audit RMAP dans le site web RMI. • Collaborer avec les autres acteurs dans le secteur pour envoyer des lettres de sensibilisation aux fonderies/affineurs qui ne participent pas encore au programme RMAP en les encourageant à y souscrire.
<p>Étape 5 : Publier chaque année un rapport sur l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Divulguer la situation de devoir de diligence dans le Rapport sur la durabilité <i>Sharp Sustainability Report</i>.

Conformément aux exigences de la Loi, notamment la Section 11 de cette Loi, j'affirme avoir examiné les informations présentées dans le rapport pour l'entité ou les entités susmentionnée(s). À ma connaissance et ayant entrepris un devoir de diligence raisonnable, j'affirme que les renseignements présentés dans le rapport sont véridiques, exacts et complets dans tous les aspects significatifs aux fins de la Loi pour l'année de référence d'avril 2022 à mars 2023.

Carmine Cinerari

J'ai le pouvoir de lier Sharp Électronique du Canada Ltée

Carmine Cinerari

Président, Sharp Électronique du Canada Ltée

1^{er} mai 2024